

LE COURRIER CATALAN

GAZETTE D'INFORMATION BI-MENSUELLE

Rédaction et Administration : 71, Rue de Rennes, Paris (VI°)

Abonnement Annuel : France : 35 fr. — Etranger : 50 fr.

3^e ANNEE | N° 58 |

1^{er} OCTOBRE 1926

NOUVELLES DE LA QUINZAINE

SUR LA FRONTIÈRE FRANCO-CATALANE.

— Voici ce qu'écrivit le *Quotidien* du 23 septembre : « Tandis que Primo de Rivera fait démentir les incursions répétées de sa police et de ses carabiniers en territoire français, ces mêmes incursions continuent et se multiplient. Nous apprenons, par exemple, qu'il y a quelques semaines déjà, la gendarmerie espagnole, appuyée par des carabiniers, a soudain fait irruption sur le territoire de la commune française de Croustouges (Pyrénées-Orientales), avec ses armes, pour arrêter et conduire en Espagne cinq séparatistes catalans, réfugiés dans une ferme française. La semaine dernière encore, les gendarmes espagnols postés à la frontière, près de Bourg-Madame, ont ouvert le feu contre un déserteur espagnol qui se trouvait à la douane française. »

A LA VEILLE D'UNE NOUVELLE CRISE.

— D'après une dépêche de Saint-Sébastien, datée du 23 septembre, les chefs de l'opposition espagnole, notamment MM. Villanueva, Alba et comte de Romanones, se sont mutuellement engagés à Alfonso le roi en demeure d'abdiquer, au cas où Metro se signerait le décret de convocation de la Chambre corporative. L'opposition considère en effet que ce décret serait une violation de la Constitution qui prévoit un Parlement élu par le peuple et ne pouvant être remplacé par une chambre corporative. La Constitution ne permet pas non plus au roi de la modifier à sa guise. D'autre part, on télégraphie au *Matin* que M. Sanchez Guerra, chef du parti libéral conservateur espagnol, qui vient de faire un court séjour à Saint-Sébastien, où il a eu un long entretien avec le souverain, a dit qu'il n'approuvait pas le projet de déclaration collective des partis monarchistes contre la convocation de l'Assemblée Consultative Nationale. M. Sanchez Guerra croit préférable que chaque parti manifeste indépendamment ses sentiments, si tant est qu'il soit pratique de le faire sous un régime de dictature. Il s'est montré toutefois hostile à ce régime et contraire à l'Assemblée imaginée par Primo de Rivera.

LES SBIRE D'ANIDO EN FRANCE. — M. Ortega y Gasset, qui est à Hendaye, adresse à l'Œuvre, en date du 17 septembre, la dépêche suivante : « M. Primo de Rivera publie un communiqué démentant que la police espagnole ait pénétré en territoire français pour poursuivre des proscrits espagnols. Nous avons les preuves irréfutables de ces manigances de la police espagnole commandée par le général Martinez Anido. Nous pouvons même signaler le numéro de l'automobile dans laquelle le sous-chef de la Sûreté de Madrid, M. Fenoll, s'est arrêté dans une fabrique d'armes d'Hendaye pour acheter des pistolets afin de simuler la contrebande des armes et faire croire à un mouvement révolutionnaire. L'Espagne pourrait ainsi demander qu'on prenne des mesures contre les proscrits espagnols. »

CRISE INDUSTRIELLE. — Les grands industriels catalans s'occupent de la crise de la production qui sévit dans le pays et des moyens d'y remédier. D'après une information de source autorisée, cette crise est générale dans toute l'Espagne. Et, bien que les salaires soient dans certaines régions bien moins élevés qu'en Catalogne, on y souffre également du manque de travail. Depuis le Directoire, l'exportation a diminué considérablement. En Amérique du Sud, elle est à peu près nulle ; en Orient, elle est limitée à la Turquie ou à la Roumanie ; encore ces pays appliquent-ils à l'Espagne un traitement de rigueur par représailles du coefficient de monnaie dépréciée imposée par la douane espagnole à leurs importations. Le premier remède consisterait, d'après les experts, dans l'établissement en Catalogne d'une réglementation coercitive du travail, comme il en existe en Angleterre. Il faudrait ensuite trouver le moyen de restreindre le titre de fabricant, d'organiser le crédit, entravé par les ingérences des pouvoirs publics, et, enfin, de stimuler l'exportation par une propagande bien faite et par des primes.

DETENTIONS. — Le gouvernement n'a pas de cesse dans ses poursuites contre les Catalans. Le nombre des détenus accusés ou soupçonnés de séparatisme est toujours croissant. Les actes arbitraires se multiplient. Un journaliste professionnel a été incarcéré parce qu'il s'était refusé à jouer, dans un banquet, la Marche royale espagnole, qu'il ignorait et dont il n'avait pas les partitions.

CHOSSES D'ESPAGNE

Primo est satisfait. Il a réduit les artilleurs, il s'est fait « plébisciter », il continue à se déclarer le sauveur de l'Espagne. Il ne cesse de publier des notes, évidemment rédigées par lui-même, avec son style ampoulé et ambigu, retortillé et maton, comme il sied au *chulo* fanfaron qu'il est.

Il a réduit les artilleurs... Pardon : le feu n'est pas éteint. Et cet incident qui a prouvé comment la nef de l'Etat espagnol est plus que jamais en danger, aura certainement des suites retentissantes. Dans une de ses notes, Primo a fait allusion à certaines feuilles clandestines lancées par les artilleurs espagnols pour expliquer au pays leur situation et leurs sentiments. Le hasard nous a fait connaître une de ces feuilles. Nous y puisons les affirmations suivantes, que nous laissons en espagnol. Elles sont tirées d'un manifeste signé par les *Artilleros españoles* et approuvé par eux, le 13 septembre dernier :

Este último (el sistema de elección por las otras armas del ejército español) despierta la ambición más desenfadada en la oficialidad, fomenta la intriga; sus frutos son el favoritismo y las camarillas y, los que se peor, engendra en los ambiciosos la ofuscación que ha dado por resultado que campanas que hace tiempo debieron terminarse, se prolonguen adquiriendo caracteres de endemicas; que jefes pusilánimes, pero alentados por el deseo de medrar, inventen combates que no han existido, y que los animosos los busquen sacrificando inutilmente vidas por merecer un ascenso o por lograr una falta de general. Los hilos de plata u oro de que están tejidos muchos antorchados pudieran uno a uno cambiarse por los de las existencias de otros tantos soldados sacrificados a la ambición de escalar las altas jerarquías de la milicia.

Plus loin, les artilleurs espagnols font les vœux suivants :

El presidente dictador ha vencido. Ha vencido, no solamente a los artilleros, sino que en la derrota de estos días ha ido envuelta la de la disciplina militar, y se ha desecho la unión entre las armas que integran el Ejército. De hoy más, los artilleros no podrán sentir ninguna idea de compañerismo hacia los que con tanta facilidad se prestaron a secundar las absurdas disposiciones del dictador inconsciente y de la grotesca caricatura de gobierno que jales sus genialidades.

Fácil nos hubiera sido a los artilleros vencer. Hubiera bastado para ello que no hubiéramos invocado lealmente la razón de nuestro agravio, sino que para bien de España hubiéramos proclamado la rebelión contra un gobierno que ilegalmente se constituyó y que ilegalmente rige los destinos de nuestra patria. Pero en estos tiempos de ética tan especial, en que no tienen valor los juramentos prestados en la más solemne de las ocasiones de la vida de un Rey, quisimos ser sinceros y llevar nuestra sinceridad hasta el final. De no haberlo sido, de haber abrazado la bandera de la rebelión contra el gobierno, hubiéramos tenido perfecto derecho a emplear nuestra tropa.

On le voit : les artilleurs espagnols, devant la défection de leur roi, qui n'a pas tenu le serment sacré de respecter la Constitution du pays, se croient complètement libres de tenir ou non le serment qu'ils avaient prêté de soutenir les privilèges de leur corporation. Ils le disent bien clairement. Ils accusent Primo d'avoir encouragé l'indiscipline dans l'armée. Ils qualifient le gouvernement espagnol l'illégal et le dictateur d'inconscient. Il est à remarquer aussi ce qu'ils disent des militaires espagnols haut placés : qu'ils inventent des combats qui n'ont jamais existé, et qu'ils en ont provoqué d'autres et ont inutilement sacrifié la vie des soldats, rien que pour avoir des titres à l'avancement. Ils révèlent ainsi au pays la psychologie et le caractère de leurs bourreaux. Le pays n'avait pas besoin de ce document pour les connaître. Mais il est bon qu'on les lui rappelle encore une fois.

Quant au plébiscite, à cette farce ignoble que les satellites de Primo ont inventée pour rester au pouvoir ou pour tomber en bonne posture, nous renvoyons nos lecteurs à notre rubrique « Revue de Presse », où nous reproduisons une très exacte information du *Journal des Débats* ; cette information nous relève d'en dire l'essentiel. Toutefois, nous ajouterons ici quelques détails.

Interrogé par les journalistes, le maire de Barcelone se montra très satisfait du résultat de la votation, et il avoua (ce sont les journaux barcelonais qui nous l'ont appris) que « bien que dans la pro-

vince de Barcelone, même les enfants avaient voté, il devait avouer que dans la capitale les enfants n'avaient pas pris part à la votation ». Donc, non seulement les malades des hôpitaux, les pensionnaires des asiles, les sœurs gardes-malades et les soldats ont été sommés de donner leur signature, les enfants même n'ont pas été épargnés ! Puis, nous offrons ci-dessous un document unique. C'est la circulaire adressée par le ministère de l'intérieur aux gouverneurs (préfets) des provinces, les enjoignant à faire voter tout le monde. Le ministre se défend par deux fois de ne pas exercer de coaction sur les fonctionnaires, mais cela prouve précisément qu'il s'agit d'une coaction réelle. Bien entendu, ce n'est pas un ordre confidentiel, mais une circulaire officielle. Les ordres confidentiels comme celui que nous révèle le *Journal des Débats* ont dû circuler avec profusion.

MINISTERIO DE LA GOBERNACION.

Se ha celebrado en este Ministerio, bajo mi presidencia, una reunión de Directores Generales, afectos al mismo, como Jefes de los respectivos servicios, para cambiar impresiones sobre el Plebiscito Nacional, que ha de verificarse los días 11, 12 y 13 del actual, acordando que dichos Directores Generales comunicaran directamente al personal de sus respectivas Direcciones las fechas y formas en que se ha de llevar a cabo la votación, haciéndoles ver, sin que ello signifique coacción, la importancia que para la obra que ha realizado y que le queda para realizar al Gobierno, tiene la adhesión del mayor número de personas, y la satisfacción con que se ha de ver que los funcionarios personalmente, y procurando entre sus familiares y amigos la consignación del voto favorable, presten una asistencia que constituya el principal estímulo para que el Gobierno continúe imponiéndose sacrificios en aras del bien común. En este mismo sentido y con todos los argumentos que su conocimiento exacto del objeto que se persigue, y su buen celo y entusiasmo le sugiera, es necesario que igualmente practique acerca de los funcionarios dependientes de este Gobierno Civil la gestión precisa para que conozcan lo que el Plebiscito significa, y acudan con sus firmas y con las que puedan aportar de personas que les estén cerciorando por vínculos de familia o de afectos, a robustecerlo cuidando especialmente de que esta gestión personal, que sin implicar violencia ni coacción demuestre el interés por su mayor eficacia, llegue a todos y a cada uno de los funcionarios de los distintos ramos sujetos a su autoridad, tanto empleados en el Gobierno Civil, dependientes de este Ministerio, como funcionarios de Correos y Telégrafos, Policía Gubernativa, Fomento Instrucción Pública y Trabajo, con la única excepción de los individuos pertenecientes a la Guardia Civil, que recibirán las indicaciones necesarias por conducto de sus Jefes inmediatos.

Sírvase V. E. acusar recibo de la presente circular y procurar su más estricto cumplimiento.

Madrid, 6 Setiembre 1926.

El Ministro de la Gobernación : S. MARTINEZ ANIDO.

D'autre part, et pour prouver l'état de l'opinion espagnole, voici une information donnée par le *Journal* du 17 septembre. Le correspondant madrilène du *Journal* télégraphie en date du 16 :

« Cet après-midi avait lieu, à la plaza de toros, de Madrid, une corrida qui commençait par le travail d'un caballero en plaza, le rejoneador portugais Taveira. Celui-ci adressa un *brindis* (allocution) à l'ancien président du Conseil Sanchez Guerra, chef du parti conservateur, qui occupait une loge près de la présidence, et auquel il offrit la mort de son adversaire. »

« Aussitôt, les 12.000 spectateurs assemblés se levèrent et firent à M. Sanchez Guerra une ovation formidable comme jamais plaza de toros n'en vit. »

« Le public obligea l'ancien président du Conseil à se lever et à saluer une seconde fois le travail du caballero en plaza à son second toro et durant une dizaine de minutes l'ovation fut indescriptible. »

« Etant donné l'éclat avec lequel M. Sanchez Guerra rompit toute relation avec le Directoire et la couronne, l'événement est, ce soir, dans tous les milieux, l'objet de commentaires passionnés. »

« Au cours de réunions qu'ils viennent de tenir à la frontière, les leaders conservateurs ont décidé d'entreprendre une action commune et énergique pour combattre le projet de réunion d'assemblée constituante telle que compte la former le général Primo de Rivera. »

A GENÈVE

La Catalogne au Congrès des groupes nationaux européens

La délégation catalane au Congrès des groupes nationaux européens, qui s'est réunie à Genève les 25, 26 et 27 août, communiqua à la presse suisse le suivant exposé du problème catalan. Nous sommes heureux de le reproduire *in extenso* :

La Catalogne a toujours été un pays différent du reste de la Péninsule Ibérique. Pendant tout le moyen âge, les Catalans forment une confédération indépendante et répandent leur puissance et leur influence sur toute la Méditerranée. Cette confédération fut très démocratiquement gouvernée. Son Parlement fut le premier d'Europe. C'est à elle que l'on doit le premier Code International des temps modernes, le livre du « Consolat de Mar ».

Dès la fin du xv^e siècle, les Etats catalans entrent en rapports étroits avec l'Espagne, du fait du mariage

de leur roi avec la reine de Castille, mais ils continuent à garder toutes leurs libertés. La politique absorbante de la Castille provoqua la guerre dite de Séparatisme (1640-1656). Cinquante ans après, dans la guerre dite de Succession, les Catalans prirent parti pour l'archiduc Charles contre Philippe. Cette lutte se termina par l'assaut de Barcelone par les troupes de Philippe V (1714) et la proclamation faite par ce roi, du droit de conquête sur la Catalogne.

Napoléon sépara le gouvernement d'une partie de la Catalogne du royaume d'Espagne.

Les pays catalans n'ont jamais cessé de former une unité géographique, dont les limites sont celles où la langue catalane est parlée. Cette unité géographique, au nord-est de la Péninsule Ibérique, comprend ce qu'on appelle les quatre provinces catalanes de Bar-

celone, Gerone, Lleida et Tarragone, une petite zone des provinces aragonaises, presque tout l'ancien royaume de Valence et tout ce qu'on appelle la Catalogne insulaire, les Baléares : en tout, 56.327 kilomètres carrés, avec 4 millions d'habitants.

Initiée dans la première moitié du xix^e siècle, la renaissance catalane débuta, comme tant d'autres renaissances nationales, par un mouvement intellectuel, par la réhabilitation de la vieille langue du pays, qui fut l'une des plus belles langues littéraires du moyen âge.

Le retour à la langue, à l'art, aux traditions, à l'histoire et au droit catalans, lorsque les penseurs, les historiens et les poètes s'en emparèrent, réveilla d'abord dans le peuple un sentiment particulariste qui devint par la suite le véritable guide de la conscience nationale.

Après la défaite coloniale de l'Espagne, en 1898, se dessinèrent en Catalogne les premières organisations politiques d'importance prônant la décentralisation. En 1906, le gouvernement espagnol s'alarma des progrès du catalanisme et, pour briser les attaques, dites contre la patrie et contre l'armée, promulgua la loi des « juridictions », qui est la première des lois d'exception imposées aux Catalans depuis leur Renaissance.

Pour protester contre cette loi, il se produisit un grand mouvement populaire catalaniste que l'on nomma *Solidarité Catalane*. Le pays ayant été appelé à voter, parmi les 44 députés élus par la Catalogne, 41 d'entre eux appartenaient aux protestataires.

Afin de donner satisfaction au mouvement, M. Maura, chef du gouvernement, présenta un projet de loi de *Régime local*, où l'autonomie était réduite aux sphères administratives. La chute du ministère Maura déçut cette faible espérance.

En 1914, obtenant de Madrid le décret de « Mancomunidades », Prat de la Riba, le grand patriote catalan, constitua et présida la première « Mancomunitat », sorte de gouvernement local des quatre provinces catalanes. La « Mancomunitat » réalisa une grande œuvre de culture, d'assistance et de travaux publics.

En 1918, le mouvement pour l'autonomie étant très pressant, on elabora, par accord de tous les partis catalans, un statut d'autonomie comparable au *Home rule* irlandais, approuvé par une assemblée extraordinaire de la Mancomunitat et ratifié par le 98 % des municipalités catalanes. Ce statut fut repoussé catégoriquement par le gouvernement espagnol.

Même aux époques d'extrême décadence, la langue catalane, n'a jamais reculé géographiquement. Le peuple lui est toujours resté fidèle.

La littérature catalane est déjà une grande littérature nationale. La poésie, la critique, le roman, le théâtre, le journalisme, la littérature religieuse, les études historiques, tous ces genres ont l'élan qui convient à un mouvement victorieux. La langue catalane est la seule langue dont se servent, non seulement les écrivains de la Catalogne, mais encore la majorité des sociétés professionnelles, artistiques et intellectuelles.

Avec le concours des « députations » provinciales d'abord, et de la « Mancomunitat » ensuite, et de la plupart des municipalités catalanes, notamment celle de Barcelone, les Catalans avaient réussi à créer tout un vaste mouvement intellectuel.

L'attitude des gouvernements de Madrid vis-à-vis des aspirations catalanes a toujours été une attitude d'incompréhension et d'hostilité. Les appels des Catalans en vue d'une solution d'entente sont nombreux. Ils n'ont eu aucun résultat en dehors de l'autorisation de constituer la « Mancomunitat ».

Nous n'avons pas à présenter ici les causes véritables du pas au pacte du 13 septembre 1923 du général Primo de Rivera. Elles sont certainement profondes et compliquées. Ce qui est évident, c'est que le dictateur s'appuya d'abord sur l'opinion catalane, à laquelle il feignit d'adhérer en approuvant un vague régionalisme qu'il a répudié solennellement depuis.

Cinq jours après le coup d'Etat, vint un décret, dit « de répression du séparatisme », qui commença la série des mesures contre l'esprit catalan.

Nous n'avons pas à nous occuper ici des mesures d'ordre général prises par la Dictature, telles que la suspension des articles essentiels de la Constitution du pays, la fermeture du Parlement, l'établissement de la censure, etc. Mais nous avons à signaler le décret révoquant en masse les députés provinciaux et les conseillers municipaux. La Mancomunitat fut d'abord remaniée et, plus tard, supprimée. De ce fait, les Catalans ont perdu tout moyen d'exprimer leur opinion.

On a défendu l'emploi du catalan dans les actes publics et officiels et on le poursuit même jusqu'au sein des corporations privées. On a fermé presque tous les cercles catalans. On a prohibé l'usage légal et toujours respecté du drapeau catalan et on en est même arrivé à une persécution opiniâtre contre les danses et les chants populaires. La Direction générale de l'enseignement primaire, a interdit aux instituteurs d'enseigner dans une autre langue que l'espagnol. On a dissous jusqu'à 200 associations de jeunes garçons et de fillettes, dont le seul objet était l'encouragement de la culture populaire catalane. On a interdit les Jeux Floraux. Plus d'une vingtaine de journaux étaient suspendus avant la première année du Directoire. On révoqua 150 professeurs de l'Université Industrielle et la plupart des enseignants de cette Université, créée par la Députation de Barcelone et perfectionnée par la Mancomunitat, ont été